

# CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2018

## - Approbation des comptes de gestion et administratif 2017

Les comptes sont approuvés à l'unanimité pour le budget Communal et celui du CCAS.

## - Affectation des résultats

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Communal, il a été décidé d'affecter 20 000 € d'excédent de fonctionnement 2017 en investissement du budget Primitif 2018 et 4 467,25 € en fonctionnement du budget 2018

## - Vote des taux 2018

Taxe d'habitation 6 %

Taxe foncière bâtie 7,25 %

Taxe foncière non bâtie 52,80 %

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux cette année encore.

## - Vote des budgets primitifs 2018

Le budget primitif en section de fonctionnement s'équilibre à 110 674,25 €.

Le budget primitif en investissement s'équilibre à 159 315,13 €.

## - Budget du CCAS

Il s'équilibre à 3 577,03€

## - Vote des subventions aux associations

ADMR : 130 €

Anciens combattants : 75 €

Prix de la résistance : 35 €

Croix rouge : 200 €

Donneurs de sang : 100 €

Société de chasse : 100 €

École de Charrées : 180 € pour le voyage de fin d'année de 3 jours (6 enfants de Solignac)

École de Jussac : 250 € pour le voyage de fin d'année de 5 jours (5 enfants de Solignac)

École Théodore Monot (Retournac) : 100 € pour le voyage de fin d'année de 5 jours (2 enfants de Solignac)

Comité des fêtes : 500 € (remboursement)

Pétanque de Solignac sous Roche (nouvelle association) : 150 € pour sa création

Soliglob'trotteurs : 800 €

## - Divers

- ✓ Compte-rendu du conseil communautaire :

Le vote du budget a eu lieu cette semaine à la communauté de communes « Marches du Velay Rochebaron ». Un emprunt a été décidé pour permettre la réalisation de tous les projets en cours.

- ✓ La communauté de communes a décidé de continuer à subventionner la restauration et la mise en valeur du petit patrimoine. Nous pourrions ainsi restaurer les lavoirs et bachats de Crespinhac.